

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2020

Type de mouvement	Dates	Natures des opérations
<p><b>Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement du second degré, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale et le mouvement intra-académique des PEGC.</b></p> <p>Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.</p> 	<p><b>Du 11 mars 2020 (14H) Au 25 mars 2020 (14H)</b></p>	<p>Saisie des demandes sur Iprof-SIAM</p>
	<p><b>31 mars 2020</b></p>	<p>Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement comportant les pièces justificatives, à la DPE du Rectorat</p>
	<p><b>31 mars 2020</b></p>	<p>Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap, au SMIS.</p>
	<p><b>04 mai 2020</b></p>	<p>Affichage sur Iprof des barèmes de chaque enseignant.</p>
	<p><b>04 mai 2020 au 25 mai 2020 à 16h</b></p>	<p>Réception à la DPE de pièces justificatives complémentaires éventuelles et des demandes de rectifications des barèmes. <b>Les candidats souhaitant des informations sur leur barème sont invités à contacter les services de la DPE</b></p>
	<p><b>29 mai 2020</b></p>	<p>affichage sur Iprof des barèmes définitifs de chaque enseignant.</p>
<p><b>Mouvement sur postes spécifiques académiques :</b></p> <p>Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra - académique</p>	<p><b>Du 11 mars 2020 (14H) Au 25 mars 2020 (14H)</b></p>	<p>Saisie des demandes sur Iprof-SIAM</p>
	<p><b>Dès le 11 mars 2020 et au plus tard le 25 mars 2020</b></p>	<p>Date limite d'envoi, par les candidats, de leur <b>dossier de candidature</b> (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.</p>
	<p><b>25 mai 2020</b></p>	<p>Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de <b>demande de mutation</b>, visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat</p>
<p><b>Mouvement intra-académique des PEGC :</b></p>	<p><b>31 mars 2020</b></p>	<p>Retour des dossiers à la DPE 4 du Rectorat</p>
<p><b>Affectations provisoires des TZR :</b></p>	<p><b>Du 11 mars 2020 (14H) Au 25 mars 2020 (14H)</b></p>	<p>Saisie des préférences des <b>TZR</b></p>  <p>Ne pas confondre le vœu qui affecte à titre définitif sur un poste fixe et la préférence d'un TZR à enseigner pour l'année dans un établissement. Toute saisie portant sur un vœu sera étudiée comme une demande <b>d'affectation à titre définitif sur poste fixe.</b></p>
	<p><b>22 juin 2020</b></p>	<p>Retour des formulaires Papier</p>
	<p><b>À compter du 8 juillet 2020</b></p>	<p>Affichage IPROF des affectations retenues</p>